

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2022

Délibération n°2022/163

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
JARCIEU
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MONSTEROUX MILIEU
MONTSEVEROUX
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY

M. MONTEYREMARDE Christian
M. SEGUI Jean-Michel
Mme ZABOROWSKI Dorothee
M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M.
FLAMANT Yann, M. SOLMAZ Kénan
Mme TYRODE Elisabeth
M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
M. BONNETON Gilles
M. VIALLATTE Régis
M. GARNIER Jacques
M. BERAULT Yann
M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION
Sébastien
Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
M. MERLIN Denis
M. PIVOTSKY Pierre
M. DURIEUX Jean-Luc
M. PASCAL Michel
M. MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
M. PEY René, Mme BONNET Josette, Mme HAINAUD Marie-
Christine, Mme LINOSSIER Nathalie
M. TEIL Laurent
M. BECT Gérard
Mme LECOUTRE Sandrine
M. MONTEYREMARDE Axel
M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, Mme RABIER
Christine, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
M. CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, Mme GIRAUD
Dominique, M. AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à M. SOLMAZ Kénan, M. DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine, Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à M. MONDANGE André, M. IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD, M. ILTIS Laurent pouvoir à M. DURIEUX Jean Luc, M. DURANTON Robert pouvoir à M. PEY René, M. ROUSVOAL Marc pouvoir à Mme HAINAUD Marie-Christine, M. BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette, Mme MOREL Nathalie pouvoir à M. TEIL Laurent, M. MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine, Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mme CHOUCHANE Aïda, M. REY Jean-Marc pouvoir à M. MERLIN Denis,

EXCUSES : M. DOLPHIN Jean-Michel, Mme GRANGEOT Christelle, M. ANDRE Sébastien, M. GIRARD Gabriel, M. MANIN Gilbert, Mme OGIER Karelle, M. BATARAY Zerrin, M. CHAMBON Denis, M. DESSEIGNET Frédéric, M. SATRE Luc.

Mme TYRODE Elisabeth a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Partenariat avec le Département de l'Isère pour la « carte Tattoo »

Madame la Vice-présidente à la culture et au patrimoine, rappelle que EBER CC est affiliée au dispositif « **pack'loisirs' – pass'culture** » du Département de l'Isère, qui a pour objectif de permettre au plus grand nombre de collégiens isérois dans les collèges et autres établissements scolaires publics et privés, d'accéder à des activités sportives et culturelles variées.

Ce chèque jeunes est ainsi utilisable pour s'acquitter d'une partie des frais d'inscription au Conservatoire.

La carte Tattoo prend la suite de ce dispositif. Au lieu d'un pack comprenant plusieurs chèques (culture, sport...), cette carte est unique. Elle est utilisable par les jeunes pendant toute leur scolarité au collège et permet d'utiliser une cagnotte de 60€/an pour financer les inscriptions annuelles aux activités sportives, culturelles ou artistiques.

La CAF de l'Isère finance une bonification de 45€ apportée aux familles dont le quotient familial est inférieur à 800 €.

L'adhésion au dispositif est gratuite et permet au partenaire de faire identifier son offre auprès des jeunes détenteurs de la carte.

Le Conseil communautaire est invité à :

- valider l'adhésion au dispositif « carte tattoo »,
- approuver la convention de partenariat à intervenir.

Le Conseil communautaire,

- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant que le Département de l'Isère propose le dispositif « carte Tattoo » afin d'avoir une carte unique en remplacement des différents chèques issus des « pack'loisirs – pass'culture »,

Considérant que la CAF de l'Isère finance une bonification de 45 € aux familles dont le quotient familial est inférieur à 800 €,

Considérant l'intérêt de bénéficier de la visibilité qu'offre l'adhésion à la carte Tattoo, et l'intérêt de faire bénéficier aux jeunes collégiens du territoire de réduction sur leur inscription,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

VALIDE l'adhésion au dispositif, « Carte Tattoo »,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable du Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD